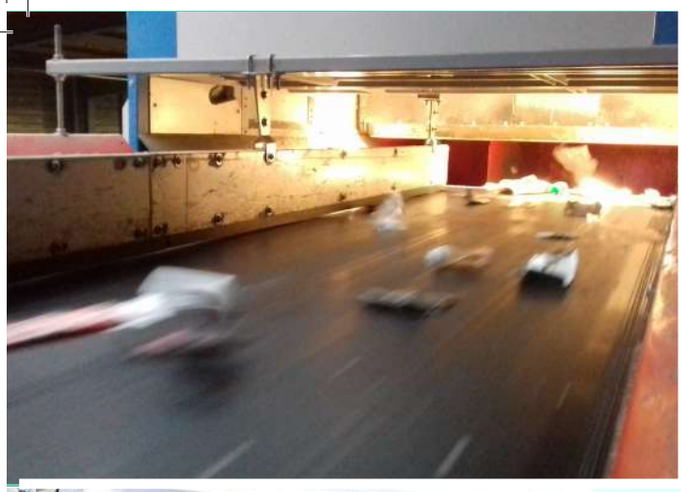

RAPPORT ANNUEL

2018

SMICTOM
Pays de Fougères

Sommaire

4 Le SMICTOM
6 Présentation du Syndicat
8 Les élus
10 Indicateurs clés
12 Faits marquants
14 Les éco-organismes

16 Les services du SMICTOM
18 Prévention et communication
22 Précollecte et collecte
24 Les déchèteries
26 Les équipements
28 Le traitement des déchets
30 L'emploi

32 Indicateurs techniques
34 Synthèse des tonnages
36 La valorisation des déchets
38 Les tonnages en déchèterie
40 Indicateurs environnementaux

42 Indicateurs financiers
44 Le budget
46 Le financement du Syndicat
47 Le coût du service
48 Synthèse des coûts
50 Les marchés en cours

Préambule

Le décret N°2000-404 du 10 Mai 2000 prévoit :
Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 juin de chaque année sur le service d'élimination des déchets.

Le rapport permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau du SMICTOM du Pays de Fougères pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser le grand public qui lira le rapport en mairie.

Ce rapport est adressé à chaque commune et communauté adhérente. Les délégués de chaque commune membre de la collectivité ont à présenter ce rapport de synthèse à leur conseil municipal. Le rapport est présenté par chaque communauté adhérente devant leur conseil communautaire.

Le contenu de ce rapport sur le service d'élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés est tenu à la disposition du public au siège du SMICTOM du Pays de Fougères, sur le site internet : ww.smictom-fougeres.fr, ainsi qu'au sein de l'ensemble des structures adhérentes.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le rapport est porté à la connaissance du public dans les conditions prévues à l'article L.2224-5 et L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présentation du SMICTOM du Pays de Fougères

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

PRÉSENTATION DU SMICTOM

Créé en 1974, le SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur un territoire composé de 55 communes et 86 697 habitants (INSEE 2014). Les communes adhérentes sont issues de 4 intercommunalités : Fougères Agglomération, Couesnon Marches de Bretagne, Liffré-Cormier Communauté et Val d'Ille-Aubigné.

Les missions

Le SMICTOM assure les missions de pré-collecte (mise à disposition d'équipements), de collecte et de traitement des déchets. Il gère également 10 déchèteries, et assure des missions de communication et de sensibilisation des usagers.

Pour une plus grande proximité avec ses usagers, les élus du SMICTOM ont décidé de mener la plupart des prestations en régie.

55
communes

86 697
habitants (INSEE 2014)

1 030
km²

84
habitants au km²

Composition du territoire

39 323
foyers au 31 décembre 2018

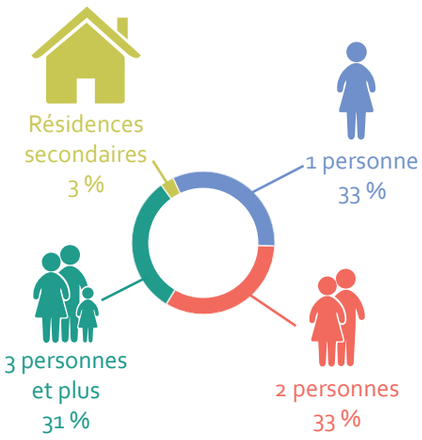

Carte du territoire au 31 décembre 2018

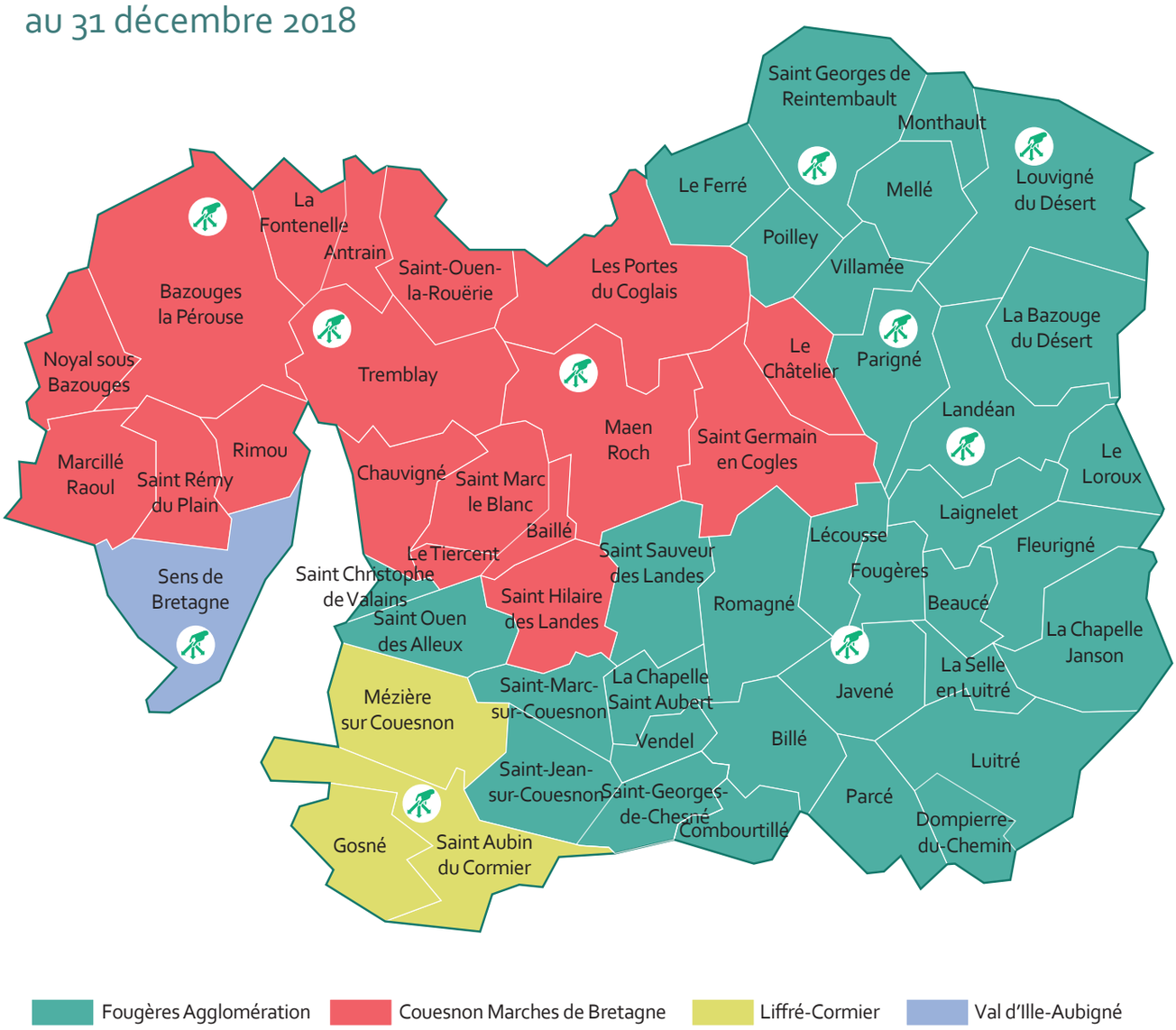

LES ÉLUS DU SMICTOM

Le SMICTOM est administré par un Comité Syndical. Celui-ci est composé d'élus issus des différentes communes du territoire. Le nombre d'élus par commune varie en fonction de sa population. Chaque commune a, au minimum, un élu délégué au SMICTOM. Le Comité Syndical se réunit au moins une fois par trimestre.

Les 68 élus élisent un Président et des vice-Présidents. Ils composent, aux côtés d'autres élus, le Bureau du SMICTOM. Celui-ci possède des compétences déléguées par le Comité Syndical, et se réunit au minimum avant chaque session plénière.

Viennent ensuite les commissions, constituées de délégués désignés par le Comité Syndical. Elles sont conduites par un vice-Président. Les groupes de travail thématiques effectuent des propositions au Président et au Bureau.

Olivier Mocé
Président du SMICTOM

Serge Boudet - 1er vice-Président
Renaud Sarlat - 2ème vice-Président
Claude Hervé - 3ème vice-Présidente
Henri Avril - 4ème vice-Président
Christian Geffray - 5ème vice-Président
Gérard Barbedette - 6ème vice-Président
Cécile Parlot - 7ème vice-Présidente
Dominique Froc - 8ème vice-Président
Gaël Roussiau - 9ème vice-Président

Liffré-Cormier Communauté

Délégué titulaire	Délégué Suppléant
Gaël Roussiau	Jean-Michel Monnerie
Ronan Salaun	Stéphane Piquet
Olivier Barbedette	Yvon le Caer
Jean Dupire	Gilbert Le Rousseau
Yves Le Roux	Jérôme Bégasse

Val d'Ille-Aubigné

Délégué titulaire	Délégué Suppléant
Yannick Leconte	Bernard Louapre

Couesnon Marches de Bretagne

Délégué titulaire	Délégué Suppléant
Louis Halais	Jean-Claude Feuillet
Martine Legros	Aurélie Brossay
Delphine Bertaux	Elodie Sachet
Loïc Bondiguel	Marie Prunier
Henri Avril	Laurence Tirel
Laurent Aussant	Alexandrine Trouve
Olivier Mocé	Christian Hubert
Pascal Vallée	Bruno Morillon
Christian Geffray	Paule Perrin
Renaud Sarlat	Marc Colin
François-Xavier Rivière	Georges Guenard
Marie-Annick Boué	Daniel Avril
Christopher Staines	Rému Vaugeois
Marie-Thérèse Chartier	Catherine Lecointe
Christiant Busnel	Raymond Berthelot
Daniel Landais	Nicolas Boivent
Laurence Haudebert	Joseph Ganon
Diégo Barbier	Yves Champion
Laëtitia Meignan	Yves Leray
Didier Lesage	Louis Hardy

Modification en cours de mandat

Plusieurs changements de délégués titulaires et suppléants ont été opérés dans l'année. La liste présente les délégués titulaires et suppléants au 31 décembre 2018.

Fougères Agglomération

Délégué titulaire	Délégué Suppléant
Gérard Barbedette	Monique Barbedette
Andrée Battais	Pierrick Baron
Albert Béchu	Khaled Benmaklouf
Michel Benedetti	Céline Besnard
Pierre Berhault	Eric Besson
Serge Boudet	Joseph Boivent
Jean-Pierre Boutel	Dominique Bosseray
Roland Bouvet	Marie-Claire Boucher
Rolland Coquet	Maria Carré
Joseph Costentin	Louis Creignou
Hubert Couasnon	Charles Davenel
Cécile Couasnon	Christophe Delabarre
Noël Demazel	Pierre Domagné
Stéphane Fougères	Joseph Erard
Dominique Froc	Alain Forêt
Gérard Gardan	Florence Garcies
René Gourdel	Bastien Garnier
Louis-Gérard Guérin	Jean-Paul Guenard
Philippe Guérin	Arnaud Haleux
Pierre Guérin	Christophe Hardy
Stéphanie Guillard	Stéphane Labbé
Grégory Hardy	Mylène Le Berrigaud
Claude Hervé	Rémy Lebansais
Marie-Thérèse Jourdan	Isabelle Lee
Colette Juhel	Floriane Lesénéchal
Vincent Lebeaupin	Pascal Mahé
Flavie Leservoisier	Christian Manceau
Delphine Martin	Monique Morel
Jules Masson	Alain Painchaud
Joseph Moutel	Anne Perrin
Jean-François Nivlet	Véronique Pigeon
Cécile Parlot	Jean-Luc Pivette
Louis Pautrel	Pierre Prodhomme
Bruno Pavis	Marie Prothiau
André Philipot	Louis Robinard
Sylvaine Pigeon	Annick Rochelle
Joël Prigent	Dominique Roizil
Patricia Rault	Yves Ropert
Pascal Rouland	Sébastien Royer
Martine Supiot	Gilles Schafer
François Vézie	Daniel Tancerel
David Vincent	Delphine Vieuxbled

INDICATEURS CLÉS

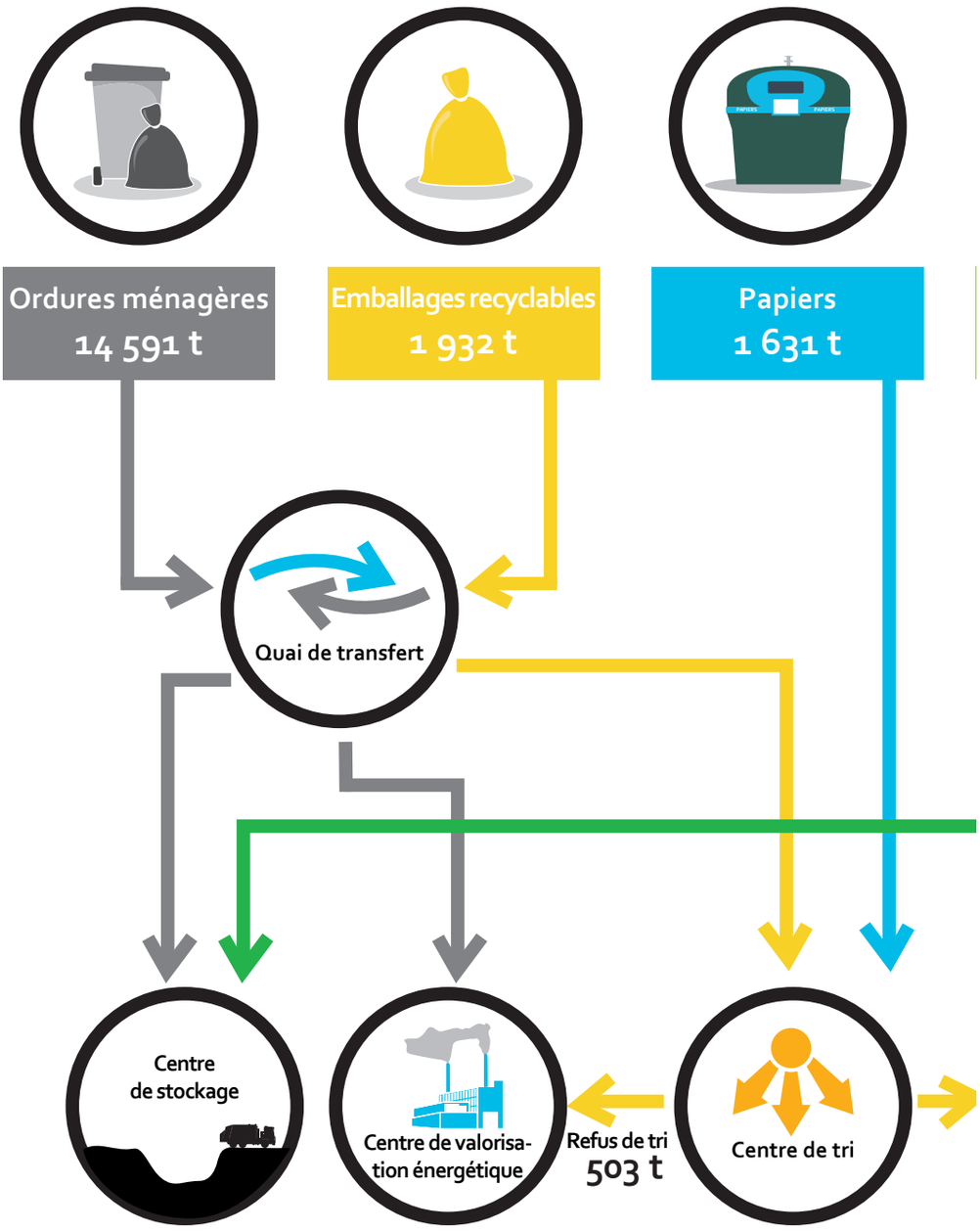

Centre de stockage	Centre de valorisation énergétique	Centre de tri
24 301 t	2 057 t	2 930 t
soit	*soit*	*soit*
48,4 %	4,2 %	5,8 %
des déchets traités	*des déchets traités*	*des déchets traités*

* DEEE (déchets électriques et électroniques) et DDS (déchets dangereux)

Au total, en 2018,
50 310 tonnes
de déchets ont été produits
tous flux confondus

Verre
3 560t

Déchèteries
28 045 t

Recyclerie
179 t

Textiles
372t

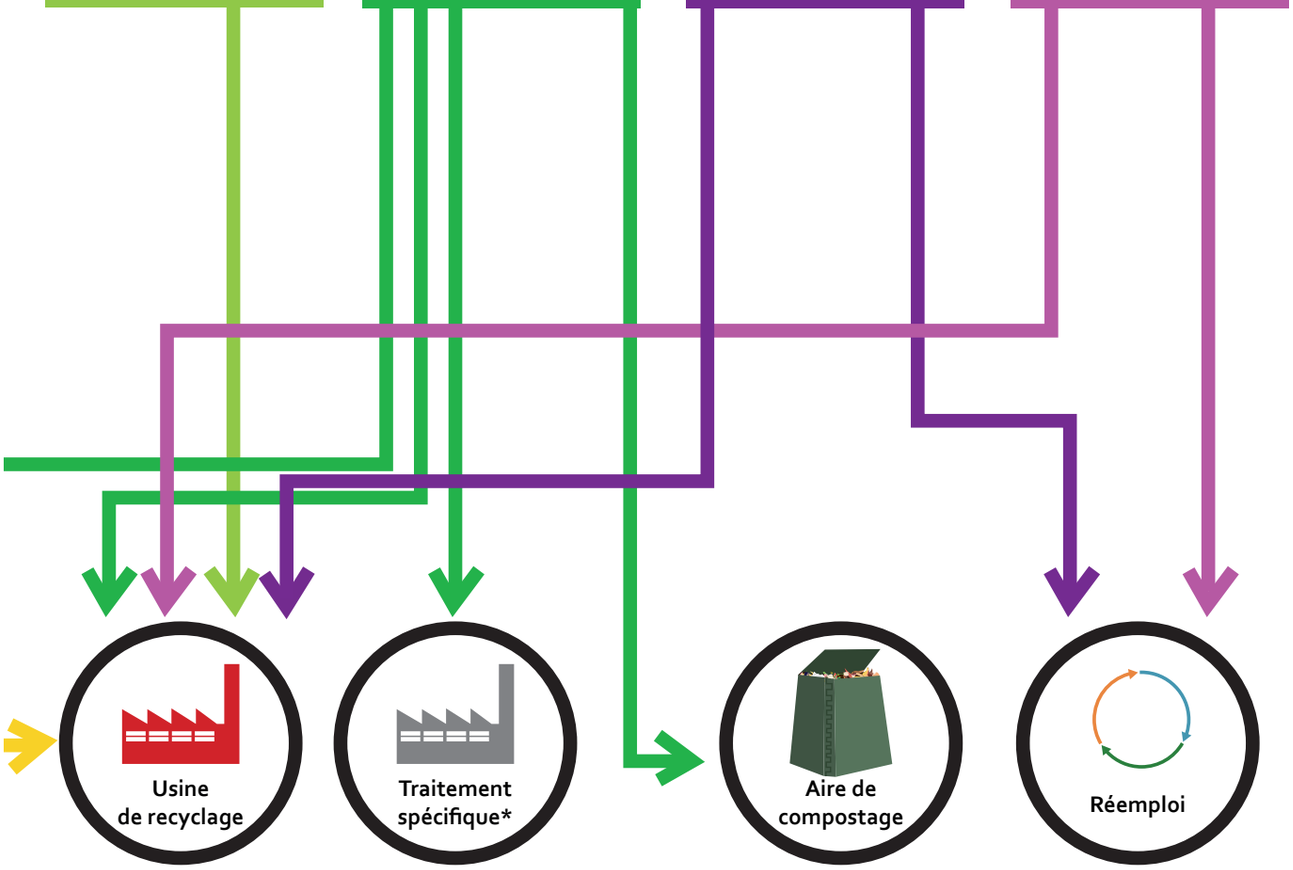

10 466t
soit
20,9 %
des déchets traités

1 070 t
soit
2 %
des déchets traités

8 976 t
soit
17,9 %
des déchets traités

379 t
soit
0,8 %
des déchets traités

FAITS MARQUANTS EN 2018

Chaque année, les différents services du SMICTOM travaillent à l'amélioration des dispositifs de collecte et de traitement des déchets.

L'année 2018 a été marquée par la poursuite de l'harmonisation du service entre le SMICTOM du Pays de Fougères et l'ancien SMICTOM de Louvigné. En effet, après un recensement effectué en 2017, l'ensemble des usagers du territoire est désormais assujetti à la redevance. Par ailleurs, le mode de collecte des papiers est désormais uniforme à travers la mise en place des bornes à papiers. Le traitement des déchets est également effectué de la même manière sur tout le territoire.

Le deuxième fait marquant de l'année 2018 est l'étude du Syndicat sur l'opportunité de mettre en place une redevance incitative. Cette dernière, qui prend en compte l'utilisation du service lors de l'établissement de la facture vise à une plus grande équité entre les usagers. Elle est également un outil efficace de réduction des déchets. Afin d'évaluer la pertinence du dispositif sur le territoire, les élus du SMICTOM ont souhaité lancer une expérimentation. Celle-ci sera mise en place en 2019, pour une durée de 3 ans minimum. Elle permettra de connaître l'utilisation du service, de quantifier la réduction des déchets produits et de mesurer l'appropriation de la redevance incitative par les usagers.

Mise à disposition d'un compacteur à la déchèterie de Louvigné-du-Désert

Campagne MODECOM
afin de connaître le contenu des ordures ménagères et ainsi mieux cibler les campagnes de prévention.

Étude pour la mise en place de la redevance incitative

Une expérimentation sera menée à partir de 2019.

Étude pour la réorganisation des déchèteries

L'étude prévoit à terme la fermeture de certains sites, la réhabilitation d'autres sites et la création de nouvelles déchèteries, pour une desserte plus fine du territoire.

Réponse à l'appel à projet Territoire Économe en Ressources

porté par l'ADEME. Il a pour objectif de renforcer les synergies entre tous les acteurs du territoire pour une meilleure gestion des déchets.

Travail préparatoire et études sur la création d'une SEMOP afin de renouveler le CVED

Mise en place de bornes à papiers sur le secteur de Louvigné-du-Désert

PRÉSENTATION DES ÉCO-ORGANISMES

Le SMICTOM travaille avec plusieurs éco-organismes dans le cadre de l'exercice de ses missions. Ces sociétés investies de la mission d'intérêt général dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), ont pour objectif de gérer la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

La REP et les éco-organismes sont nés en réponse au besoin des entreprises de gérer leurs déchets, d'une part pour limiter leur pollution et d'autre part pour éviter le gaspillage des ressources naturelles.

Née du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers. Son rôle est d'organiser le dispositif national du tri et du recyclage. Ses missions consistent à mieux trier, recycler plus au meilleur coût.
Produits concernés : Les emballages et les papiers

Éco-mobilier est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics le 26 décembre 2012 créé à l'initiative de professionnels de l'ameublement afin de conduire la transition écologique de leur secteur. Il organise la filière de collecte, de recyclage et de réutilisation des meubles usagés.
Produits concernés : les meubles usagés

DASTRI est l'éco-organisme dédié aux Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux (DASRI). Il prend en charge l'obligation réglementaire des producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux de mettre en place et de financer la reprise des produits mis sur le marché une fois arrivés en fin de vie. Cette obligation ne concerne que les produits piquants, coupants, tranchants produits par les patients en auto traitement.
Produits concernés : les Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux

EcoDDS est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages agréé par les pouvoirs publics le 20 avril 2013. Il a été fondé par les principaux acteurs sur le marché de la fabrication et de la distribution de produits grand public concernés. Sa principale mission est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière Déchets Diffus Spécifiques des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.
Produits concernés : déchets issus des produits d'entretien, jardinage, de bricolages des ménages...

Eco TLC est une société privée à but non-lucratif agréé par les pouvoirs publics en 2009. Elle est née de la volonté des metteurs en marché, et fut créée en collaboration avec les acteurs de la filière pour proposer un cahier des charges adapté aux besoins de la filière. Pour mener à bien sa mission d'intérêt général, il s'appuie sur l'ensemble des parties prenantes de la filière des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC), du concepteur au recycleur.
Produits concernés : le textile, le linge et les chaussures

Créé en juillet 2005 par 35 producteurs et distributeurs, Eco-systèmes est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics depuis le 9 août 2006. Producteurs, distributeurs, collectivités locales, réseaux solidaires, prestataires logistiques et de traitement et enfin grand public : nombreux sont les acteurs qui interviennent dans la filière des DEEE. Il revient à Eco-systèmes d'organiser, de coordonner et d'animer tous ces intervenants pour développer un dispositif de collecte et de traitement performant en France.
Produits concernés : Appareils électriques et électroniques

Corepile assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables depuis 2003. Il a été agréé par l'État en 2010.
Produits concernés : les piles

Récylum est l'éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des lampes usagées. Il est également agréé depuis le 15 août 2012 pour les équipements électriques et électroniques professionnels (DEEE Pro) du bâtiment, de l'industrie et du médical : matériels d'éclairage, de régulation et de contrôle, instruments de mesure, équipements médicaux....
Produits concernés : Les lampes

Les services du SMICTOM du Pays de Fougères

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

PRÉVENTION ET COMMUNICATION

Depuis 2010, le SMICTOM mène une politique de prévention des déchets ambitieuse avec le recrutement d'une équipe d'ambassadeurs, qui mettent en place de nombreuses opérations.

Ces actions permettent au Syndicat d'avoir un contact permanent avec les usagers de son territoire, et permettent d'obtenir des résultats concrets en termes de réduction des déchets. Pour ce faire, plusieurs thématiques sont abordées : les biodéchets, la consommation responsable, l'optimisation du tri et le réemploi.

Indice de réduction des déchets

Le SMICTOM a mis en place en 2010 un programme local de prévention des déchets (PLP). Il avait pour objectif une réduction de 7 % la quantité d'ordures ménagères produite par les habitants du territoire. Malgré la fin du PLP en 2015, le SMICTOM a continué ses efforts de prévention auprès des usagers. Entre 2010 et 2018, la réduction des déchets par habitants affiche une baisse de 11,3 %.

La valorisation des biodéchets

LE COMPOSTAGE

222 composteurs de 300 litres ont été distribués en 2018. Sur l'ensemble du territoire, 5 656 composteurs ont été mis en place par le SMICTOM depuis 2003, soit un taux d'équipement de 14 %. 1 foyer sur 2 déclare composter en bac, en tas ou donner aux animaux ses biodéchets.

LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Depuis 2009, le SMICTOM fait la promotion du compostage collectif. 60 sites de sont désormais en fonctionnement sur le territoire, ce qui représente 804 foyers. En tout, environ 67,5 tonnes de biodéchets ont été détournées de la collecte des ordures ménagères.

LA CARAVANE MAIN VERTE

Véritable outil pédagogique itinérant, la Caravane Main Verte présente les techniques de jardinage au naturel, du compostage, du broyage et du paillage. La Caravane Main Verte est développée par le Réseau Éducation à l'Environnement du Pays de Fougères (REEPF), et financée par le SMICTOM, Eau du Bassin Rennais et le Syndicat Mixte de Production du Bassin du Couesnon.

La consommation responsable

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le SMICTOM accompagne les établissements volontaires offrant un service de restauration collective dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire. En 2018, 5 établissements scolaires ont été accompagnés.

Formation produits ménagers et cosmétiques

9 ateliers de sensibilisation, représentant 54 personnes, ont été réalisés. Ils avaient pour objet d'apprendre aux usagers à diminuer leur usage des produits toxiques à travers la promotion et l'enseignement de la fabrication de produits ménagers et cosmétiques naturels.

L'optimisation du tri

Suivi qualité des sacs jaunes

Des contrôles visuels sont régulièrement effectués en amont des collectes pour vérifier la qualité du tri. Lorsque celui-ci est trop mauvais, une opération de porte-à-porte est organisée afin de ré-expliquer les consignes de tri aux foyers concernés.

Fiesta tri

Un dispositif de point tri est disponible pour accompagner les organisateurs de manifestations dans la gestion des déchets lors de leurs événements. En 2018, 21 organisateurs ont sollicité le dispositif. 6 communes et 3 structures ont été équipées en signalétiques de tri pour leurs bâtiments.

Trions plus

Le Syndicat a participé à trois événements de quartier avec Fougères Habitat. Des suivis de collecte en habitat collectif ont été réalisés tous les 15 jours pendant 6 mois dans le quartier du Bois Guy à Fougères. De nouvelles signalétiques ont été installées dans tous les locaux poubelle de Fougères Habitat afin d'optimiser le tri des déchets. Des résultats ont été notés : on est passé de 39 à 44 % de sacs jaunes bien triés.

Le réemploi

Espaces de gratuité
Le SMICTOM promeut le réemploi en proposant des espaces de gratuité où les usagers peuvent déposer ce dont ils n'ont plus l'utilité et/ou prendre ce dont ils ont besoin. 3 événements ont eu lieu en 2018, rassemblant 195 personnes et 270 kg d'objets.

Troc'O livres
Le Troc'O Livres, organisé en partenariat avec le réseau des médiathèques, permet de donner une seconde vie aux livres : les lecteurs déposent ceux dont ils souhaitent se séparer et en reprennent autant qu'ils en ont déposés. Les 6 trocs organisés en 2018 ont rassemblé 232 personnes, et 5 027 livres ont été déposés.

Les donneries
Les donneries, organisées en partenariat avec Emmaüs, sont un espace où les usagers peuvent faire don de leurs objets (meubles, décorations, électroménager, ...). En 2018, 4 donneries ont été organisées, totalisant 184 personnes et plus de 7 tonnes d'objets déposés.

La sensibilisation des publics

Les programmes pédagogiques, financés par le SMICTOM et mis en œuvre par Familles Actives au Centre Social, permettent la mise en place d'actions concrètes en matière de prévention, réduction et valorisation des déchets à l'échelle des établissements scolaires. En 2018, 13 classes ont participé au programme dans 8 communes, représentant 310 élèves.

Le SMICTOM participe également à diverses manifestations pour sensibiliser le grand public en tenant des stands sur la prévention des déchets. A ce titre, 665 personnes ont été sensibilisées en 2018.

Des formations sont également régulièrement dispensées dans des entreprises ou administrations. Elles ont permis de sensibiliser 231 personnes.

Les temps forts événementiels

Trois temps forts jalonnent l'année : le village du réemploi, la semaine du développement durable et la semaine européenne de la réduction des déchets

Le village du réemploi

Pour la troisième année consécutive, le SMICTOM a organisé le village du réemploi. Cet événement rassemble le SMICTOM et nombre de ses partenaires sur la thématique du réemploi et de la réparation.

Le village était organisé en quatre espaces : un espace de gratuité, un espace initiation à la réparation, un espace récupération afin de détourner nos déchets du quotidien, un espace ateliers de création (ex : fabrication tawashi (éponge japonaise), sac en t-shirt usagés). Cet événement a attiré 150 personnes.

La Semaine du Développement Durable (SDD)

Pendant la semaine du développement durable, le SMICTOM propose de nombreux ateliers de réduction des déchets : fabrication de tawashis, de sacs à partir de vieux t-shirts, confection de produits ménagers et cosmétiques au naturel. Du réemploi est également proposé à travers l'organisation de Trocs'O livres, des ateliers, des donneries, des espaces de gratuité. Un repair café a permis de mettre en avant la réparation des objets cassés. Une porte ouverte de la recyclerie était également organisée.

En tout, environ 200 personnes ont participé aux animations proposées lors de la semaine du développement durable.

La Semaine Européenne de la Réduction des déchets (SERD)

Le SERD 2018 a été marquée par l'organisation d'une conférence zéro déchet, animée par Jérémy Pichon. 3 Trocs'O livres ont également été proposés, tout comme un espace de gratuité, une visite du centre de tri ainsi qu'un atelier de cuisine des restes. En tout, 425 personnes se sont déplacées lors de ces événements.

La communication

L'information grand public

Tout au long de l'année, le Syndicat informe les usagers sur ses différentes missions, services et actions. Pour cela, divers outils sont mis en place : un magazine semestriel (*la lettre de Valoriz* distribuée à tous les foyers du territoire), le site internet, la page Facebook (créée en 2018) ainsi que divers guides et mémos édités spécifiquement pour un sujet donné.

L'information des élus

Pour informer les élus du territoire, le Syndicat édite une lettre trimestrielle sur l'actualité du SMICTOM. Elle est envoyée à tous les délégués titulaires et suppléants, mais aussi aux Maires du territoire ainsi qu'aux Présidents des intercommunalités.

LA PRÉCOLLECTE ET LA COLLECTE DES DÉCHETS

Entièrement assurée en régie, la précollecte et la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables, du verre et des papiers permettent au Syndicat de rester proche des usagers.

Composé de 34 agents, le service de collecte assure la mise à disposition de bacs auprès des usagers, la collecte en porte-à-porte, en apport volontaire ou en points de regroupement des ordures ménagères et des emballages recyclables. La collecte du verre et des papiers se fait en régie sur 91 % du territoire. Les 9 % restants sont assurés en prestation.

La précollecte

Les bacs de collecte
En 2018, 1 830 interventions ont été effectuées chez les particuliers pour livrer, reprendre ou réparer des bacs.

Les sacs jaunes
50 100 rouleaux sacs ont été distribués sur le territoire du SMICTOM par les ambassadeurs ou sur demande des usagers.

Les bornes d'apport volontaire
La collecte du verre et des papiers se fait exclusivement en apport volontaire. Pour les collecter, 238 bornes à verre et 202 bornes à papiers sont en place. Elles sont collectées environ 1 fois par semaine. Les secteurs desservis en apport volontaire pour les autres flux disposent de 15 bornes à ordures ménagères et 9 bornes à emballages.

La collecte

Les véhicules de collecte
Le SMICTOM effectue les collectes de bacs, de sacs et de bornes d'apport volontaire en régie. 12 camions bennes, 1 micro-benne et 1 camion-grue permettent d'apporter ce service. La flotte est équipée de 4 lève-conteneurs électriques. Ils permettent une diminution des nuisances sonores ainsi qu'une moindre consommation de carburant. La gestion de l'exploitation du service de collecte des déchets est assistée par un logiciel de géolocalisation des camions bennes permettant un guidage vocale, une localisation des points de collecte et un rééquilibrage des temps de travail.

Les circuits
75 circuits ont été effectués en 2018, dont 53 en porte-à-porte et 22 en apport volontaire.
Les camions ont parcouru 199 000 kilomètres pour collecter les bacs, 142 000 km pour collecter les sacs jaunes et 43 000 km pour collecter les bornes d'apport volontaire.
Le secteur de Louvigné-du-Désert est collecté via une prestation, assurée par Suez.

La collecte des papiers
Depuis le 1er janvier 2017, le SMICTOM déploie une collecte séparative des papiers auprès des professionnels et administrations en s'appuyant sur l'ARHES, entreprise d'insertion. La collecte est réalisée en caissettes de 40 litres, fournies par le SMICTOM. En 2018, 34,7 tonnes de papiers ont été collectées par ce biais.

Évolutions du service de collecte

Évolution des fréquences de collecte
Afin d'anticiper l'évolution de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et dans le souci de maîtriser ses coûts, le SMICTOM prévoie de procéder à une réduction de la fréquence de collecte des sacs jaunes. Ainsi, ils seraient collectés tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines. La fréquence hebdomadaire pour les ordures ménagères ne change pas.

Conteneurisation du secteur de Louvigné-du-Désert
Le SMICTOM du Pays de Fougères et le SMICTOM de Louvigné-du-Désert et de ses environs ont fusionné le 1er janvier 2017. Afin d'uniformiser les modes de collecte sur l'ensemble du territoire, des bornes à papiers ont été installées en 2018. De même, les foyers seront équipés courant 2019 d'un bac de collecte. Ils étaient jusqu'alors collectés en sacs.

Expérimentation de la redevance incitative
La conteneurisation du secteur de Louvigné sera l'occasion pour le Syndicat d'expérimenter la redevance incitative sur son territoire. Ainsi, tous les bacs distribués sont pucés. Ils permettront de connaître l'utilisation du service. A la fin de l'expérimentation, les élus voteront ou non la généralisation du dispositif.

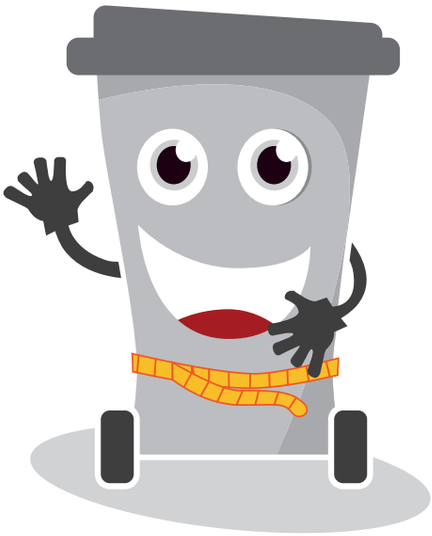

LA GESTION DES DÉCHÈTERIES

Réparties sur le territoire, 10 déchèteries gérées en régie sont à la disposition des usagers tout au long de l'année.

12 agents accueillent les usagers dans les déchèteries situées à Bazouges-la-Pérouse, Javené, Landéan, Louvigné-du-Désert, Maen-Roch, Parigné, Sens-de-Bretagne, Saint-Aubin-du-Cormier, Saint-Georges-de-Reintembault et Val-Couesnon.

338 000

passages ont été comptabilisés en déchèterie. Un chiffre en hausse de 29 % en seulement 5 ans.

Les filières principales

Dans chaque déchèterie, les usagers peuvent déposer leurs déchets dans l'un des 67 caissons mis à disposition : gravats, tout venant, bois, ferrailles, cartons, déchets verts, éco-mobilier. A eux seuls, ces déchets représentent 96 % des dépôts. Pour garantir un remplissage optimal des caissons, trois compacteurs sont en service dans les déchèteries de Javené, Maen Roch et Louvigné-du-Désert. Suivant le déchet, la filière de traitement est différente. Les déchets verts sont amenés en aire de compostage puis valorisés en agriculture une fois transformés en compost. Les gravats et les encombrants sont enfouis. La ferraille, le carton et le mobilier sont envoyés en usines de recyclage.

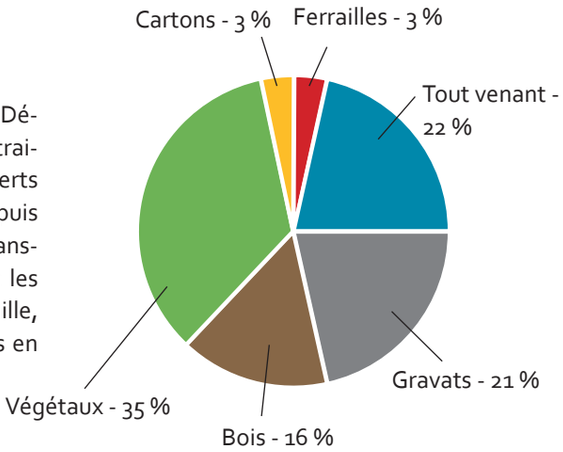

Les filières spécifiques

De nombreux autres déchets peuvent être déposés en déchèterie : les piles et accumulateurs, les huiles, les déchets électriques et électroniques (DEEE), les Déchets Diffus Spécifiques (DDS), les lampes et néons, les vêtements, le polystyrène... Un caisson de réemploi est également à disposition à Louvigné-du-Désert. Ils permettent aux usagers de donner les objets dont ils ne se servent plus. Ces derniers sont ensuite remis à le Recyclerie, gérée par Emmaüs. Après remise en état, les objets sont réinjectés dans leur réseau de boutiques solidaires.

Le dépôt des professionnels

Les professionnels, collectivités et établissements publics peuvent déposer leurs déchets dans une déchèterie selon les modalités fixées par le règlement intérieur.

L'accès des professionnels, des collectivités et des administrations publiques est conditionné au fait de disposer du siège de son entreprise sur le territoire du Syndicat ou de disposer d'un chantier sur le territoire du Syndicat. L'accès des professionnels est limité au dépôt de 3 m³ de déchets par semaine (toutes déchèteries confondues).

A chaque passage, l'agent de déchèterie indique le type et le volume de déchets déposés sur un bon de dépôt. Ceci-lui est signé par le professionnel. Il sert de base à la facturation.

En 2018, 667 professionnels et 29 collectivités ont fréquenté les déchèteries et ont déposé 2 310 tonnes de déchets.

Tarifs 2018 pour les professionnels (le m³) : encombrants : 28 € ; gravats : 22 € ; bois, déchets verts, PSE (Polystyrène) : 17 € ; DDS : 6 € ; cartons, ferraille : gratuit

LES ÉQUIPEMENTS DU SYNDICAT

Afin d'assurer un bon fonctionnement du service, le SMICTOM dispose d'équipements administratifs et techniques.

Un bâtiment administratif et technique

Construit en 2009, la réalisation du bâtiment a intégré les notions de développement durable : utilisation de matériaux recyclés ou recyclables, impact environnemental du bâtiment limité, bâtiment basse consommation et à énergie positive, récupération des eaux de pluies…

Une recyclerie

La recyclerie permet aux usagers de déposer des objets dont ils ne se servent plus mais qui peuvent encore servir : quincaillerie, mobilier, petits appareils domestiques, mercerie, jouets, jeux, outillage… Complémentaire à la déchèterie, la recyclerie mise à disposition par le SMICTOM est gérée par Emmaüs. Après réparation éventuelle, les objets sont réinjectés dans le réseau de boutiques solidaires d'Emmaüs. Ceci s'inscrit dans un processus de développement durable : on évite de jeter ce qui peut encore servir, limitant ainsi l'enfouissement et on permet aux usagers de disposer d'outils en deuxième vie plutôt que d'acheter du neuf.

La création de la recyclerie s'est accompagnée de la mise en place d'un chantier d'insertion (convention avec la DIRECCTE) Il se compose d'un atelier de démantèlement et d'un atelier de diagnostic pour l'électroménager. Ainsi peuvent être sélectionnés les équipements qui pourront être réparés.

Emmaüs a ainsi créé 8 postes en insertion et 1 poste de responsable autour de ce projet de réemploi.

Un quai de transfert

Le quai de transfert est un lieu de déchargement des camions de collecte des déchets ménagers et des déchets recyclables. Ces déchets sont ensuite acheminés selon leur nature vers le centre de stockage, le CVED ou le centre de tri.

La capacité maximum autorisée du site est de 125 tonnes par jour. Sa superficie est de 2 500 m².

L'installation est composée d'un quai de déchargement, de deux postes de vidage des déchets ménagers et d'un groupe hydraulique. Cette installation permet la présence permanente de semi-remorques à fond mouvant en attente sous l'un et l'autre des postes de chargement.

10 déchèteries

Les déchèteries accueillent essentiellement les déchets des ménages. Elles acceptent également les déchets des artisans et commerçants sous certaines conditions techniques et financières.

Un hangar de stockage

Le bâtiment est situé sur la commune de Louvigné-du-Désert représente une surface de 300 m².

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Une fois collectés, les déchets sont acheminés vers la filière de traitement la plus adaptée. Centre de stockage, valorisation énergétique, valorisation organique, valorisation matière, réemploi… à chaque déchet sa destination.

Les erreurs de tri

Certains déchets (pots de yaourt par exemple) sont déposés dans le sac jaune alors qu'ils n'y ont pas leur place. Une fois sur la chaîne, ils sont déposés dans une alvéole spécifique pour être acheminés au CVED, qui les valorise énergétiquement. Les erreurs de tri ont représenté en 2018 6 kg/habitant.

Les déchets ménagers

Les déchets ménagers sont conduits au centre de stockage des déchets non dangereux (CSD) de Laval ou au Centre de Valorisation Énergétique des Déchets (CVED), situé à Vitré.

Le CSD de Laval accueille la majeure partie des ordures ménagères du SMICTOM (13 037t en 2018). Là-bas, les déchets sont compactés avant d'être déposés dans des alvéoles. Afin de prévenir tout risque pour l'environnement, les lixivats (liquides noirâtres provenant de l'eau de percolation des déchets) sont traités. En fermentant, les déchets émettent du biogaz composé à 60% de méthane et à 30 % de dioxyde de carbone. Ce biogaz est capté puis valorisé à 94 % sous forme de chaleur ou de vapeur.

Le deuxième exutoire est situé au Centre de Valorisation Énergétique des Déchets, situé à Vitré. Là-bas, les déchets sont incinérés puis transformés en énergie. Cette dernière est ensuite revendue à des industrielles et établissement publics.

Les recyclables

Au centre de tri, le contenu des sacs jaunes est trié et rassemblé par matière (cartonnette, PET, PEHD, acier, aluminium...). En fonction des matières, le tri est effectué à la main ou mécaniquement.

Les déchets sont ensuite mis en balle avant d'être envoyés en filière de recyclage. C'est ainsi que les bouteilles d'eau peuvent être transformées en pull, que les boîtes de conserve deviennent des boules de pétanque et que les bouteilles en verre redeviennent du verre.

Le passage des déchets sur la chaîne permet également de retirer les erreurs de tri. Elles représentent 6kg/habitant, soit 14 % des entrants. Celles-ci sont ensuite envoyées au CVED pour être valorisées énergétiquement.

Les bornes à verre sont collectées une fois par semaine et les bornes à papiers une fois par mois. Le verre est directement envoyé en usine de recyclage, tandis que les papiers passent sur la chaîne de tri. En effet, le taux d'erreurs de tri est encore trop important pour envoyer les papiers directement en filière.

Les déchets issus des déchèteries

Sur le territoire du SMICTOM du Pays de Fougères, 10 déchèteries sont à disposition des usagers. Celles-ci connaissent un succès croissant puisqu'en 5 ans, les dépôts en déchèterie ont augmenté de 3 500 tonnes.

Selon le type de matériau, le traitement des déchets est différent. Ainsi, les végétaux, qui représentent le flux le plus conséquent, sont valorisés en agriculture pour nourrir les sols. Les gravats sont acheminés en centre de stockage. Les déchets dangereux sont traités selon des procédures spécifiques. Les autres déchets sont amenés en usine de recyclage.

Afin d'accueillir plus de filières de recyclage et d'assurer la mise aux normes des sites, le SMICTOM a besoin de faire d'importants travaux dans les déchèteries. Pour assurer une meilleure desserte sur le territoire, le Syndicat prévoit de créer de nouveaux sites, d'en réhabiliter d'autres et la fermeture de certaines déchèteries. Dans un souci de coopération entre les différentes institutions du territoire, les intercommunalités adhérentes au SMICTOM (Fougères Agglomération et Couesnon Marches de Bretagne) sont consultées, afin de garantir un bon aménagement du territoire.

LES PRINCIPALES FILIÈRES DE TRAITEMENT

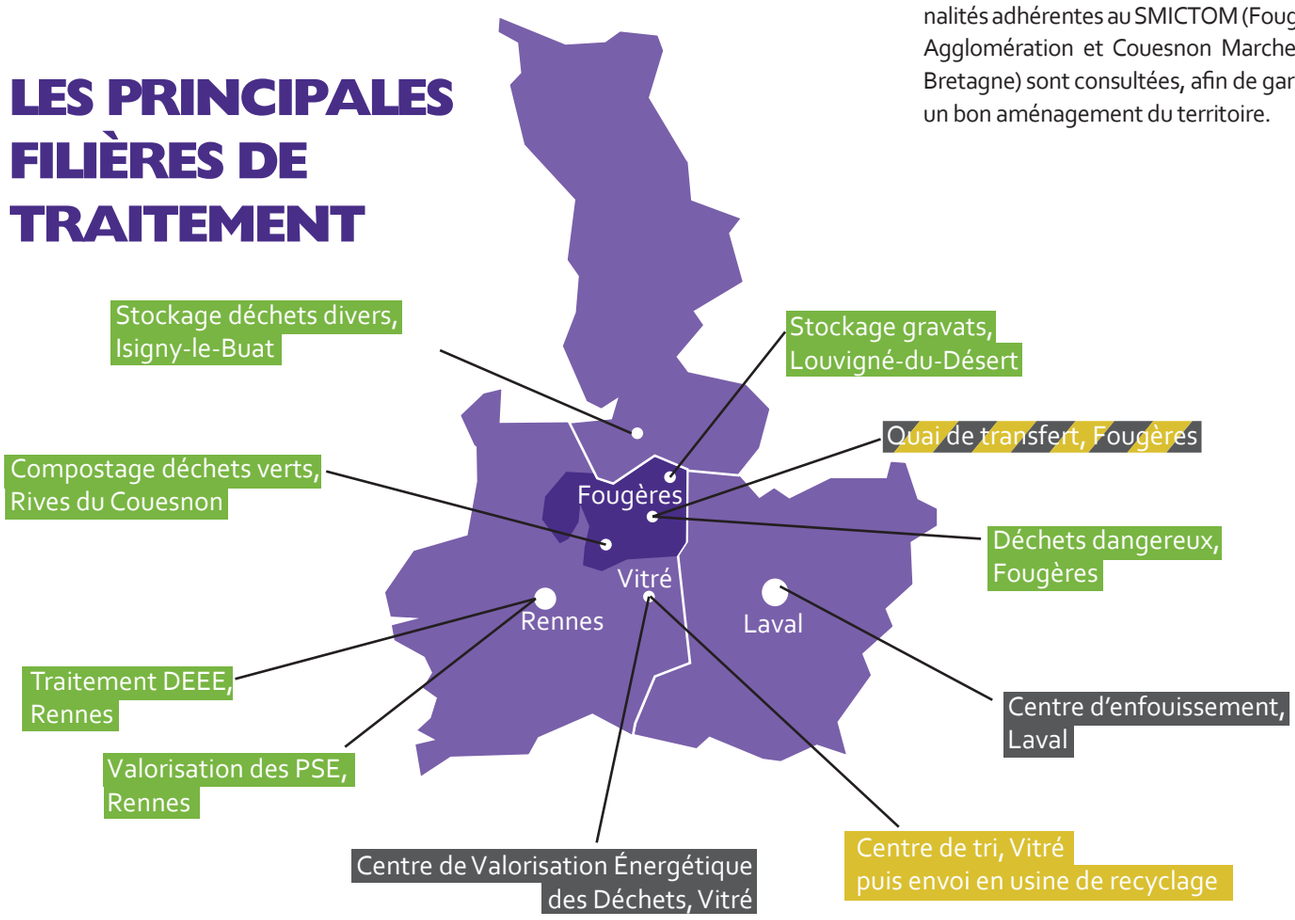

Le traitement des ordures ménagères
Le traitement des emballages et papiers recyclables
Le traitement des déchets de déchèterie

LES SERVICES DU SMICTOM

Le SMICTOM du Pays de Fougères a fait le choix d'assurer son service en régie. Cela lui permet d'être plus proche des usagers, et de mieux maîtriser ses coûts salariaux.

63

agents permanents travaillent au SMICTOM. Le Syndicat génère 109 emplois directs et indirects

L'emploi au SMICTOM

Les emplois directs

Communication / Prévention des déchets	7
Collecte des déchets	34
Transfert / Transport / Traitement	1
Déchèteries	10
Administratif	11

Les emplois indirects

Communication / Prévention des déchets	3
Collecte / Transfert / Transport	5
Traitement des déchets	14
Déchèteries / Recyclerie	13
Autres collectes	11

Pour deux emplois au SMICTOM, un emploi est généré dans une autre structure.

Le SMICTOM génère 46 emplois indirects. Dans le détail, il participe au financement de 3 postes d'animateurs dans des structures partenaires pour animer les programmes pédagogiques, la caravane main verte et le réseau de composteurs collectifs.

5 postes sont dédiés au transfert des déchets dans les centres de traitement, à la collecte des papiers des professionnels ainsi qu'à la collecte des bornes d'apport volontaire sur le secteur de Louvigné-du-Désert.

Le traitement des déchets (centre de tri, centre de stockage, centre de valorisation énergétique et traitement des filières spécifiques) emploie 14 personnes.

La création de la recyclerie en 2010 a permis de créer 12 postes en insertion et 1 poste d'encadrant.

Les enlèvements dans les 10 déchèteries et l'acheminement des caissons dans leur centre de traitement nécessite 11 emplois.

La qualité du service

Le SMICTOM a été sollicité 3 895 fois en 2018. Ce chiffre est en légère hausse par rapport à 2017 et s'explique par l'intégration de l'ancien SMICTOM de Louvigné-du-Désert au sein du SMICTOM du Pays de Fougères. 95 % de ces sollicitations concernent des particuliers dans le cadre de la mise à jour de leurs données. Dans le détail, la modification de la situation des usagers suite à un changement (déménagement, composition du foyer...) représente 92 % des sollicitations. Seuls 73 réclamations concernent la qualité du service. Les services ont été contactés 36 fois concernant la maintenance des bacs, principalement en raison de bacs cassés, volés ou brûlés.

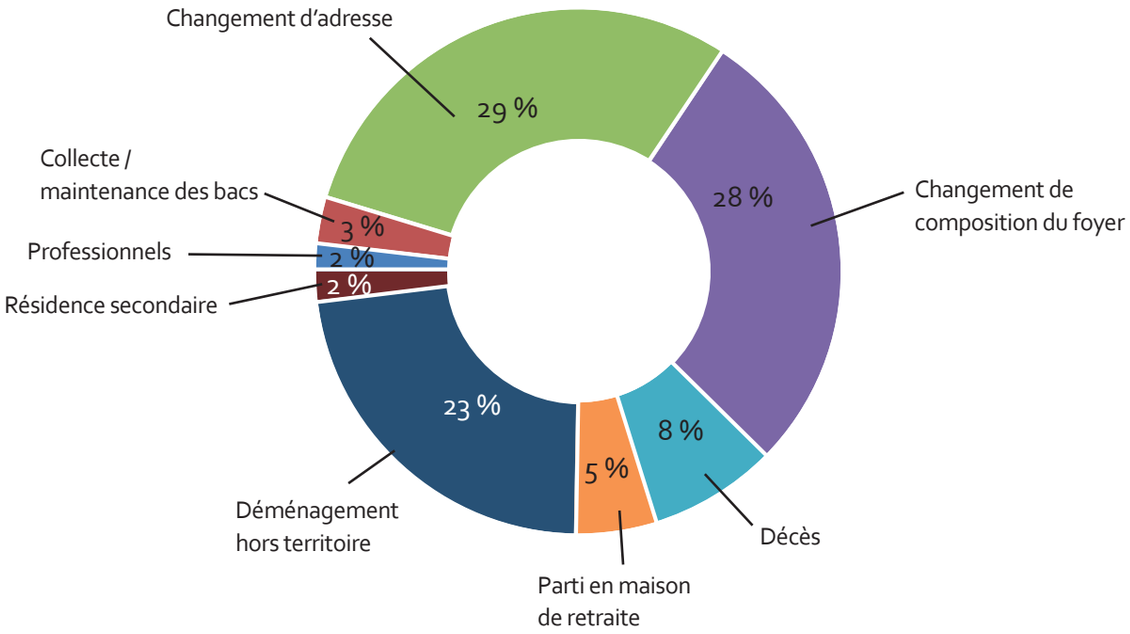

Indicateurs techniques

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

SYNTHÈSE DES TONNAGES

En 2018,

49 759 tonnes collectées tous flux confondus ↗ 0,7 %

572 kg par habitant ↘ 2 %

Ordures ménagères

14 591 tonnes collectées ↘ 1 %

168 kg par habitant ↘ 4 %

Emballages recyclables

1 932 tonnes collectées ↗ 3 %

22 kg par habitant → 0 %

Papiers

1 631 tonnes collectées ↗ 2 %

17 kg par habitant ↘ 1 %

Verre

3 560 tonnes collectées ↗ 4 %

41 kg par habitant ↗ 1 %

Déchets de déchèteries

28 045 tonnes collectées ↗ 1 %

323 kg par habitant ↘ 2 %

Avec 159 tonnes en moins en 2018, le ratio baisse de 1 %. Mais étant donné que la population a augmenté depuis 2017, le production d'ordures ménagères a baissé de 4 % par habitant. Elles seront ensuite soit déposées au Centre de Stockage des Déchets ou valorisées énergétiquement au Centre de Valorisation Énergétique des Déchets.

Les emballages recyclables collectés ont augmenté de 3 % en valeur absolue. Rapporté à la population, le chiffre reste stable, avec 22 kg par habitant. Une fois collectés, les emballages recyclables sont acheminés au centre de tri où ils sont triés par matière avant d'être envoyés en usine de recyclage. Les refus de tri s'établissent à 5,8 kg par habitant, en hausse de 11 %.

23 tonnes de papiers supplémentaires ont été collectées en 2018 par rapport à 2017. A noter que 2018 est la première année où les bornes à papiers sont en place sur l'ensemble du territoire. Une marge de progression est encore possible puisque près de 4 kg de papiers étaient encore déposés dans les sacs jaunes en 2018.

Le verre est le seul flux qui augmente par habitant en 2018. Il s'établit désormais à 41 kg, contre 40,5 en 2017. Une fois collecté, le verre est directement envoyé en filière de recyclage, sans sur-tri.

Les déchets déposés en déchèterie représentent le flux le plus important, avec 323 kg par habitant. Un ratio en baisse par rapport à 2017, qui était une année de fréquentation record. Mais c'est une baisse en trompe l'œil puisque seuls les végétaux ont connu une baisse d'apports. Ceci est dû à la sécheresse du mois de juin.

LA VALORISATION DES DÉCHETS

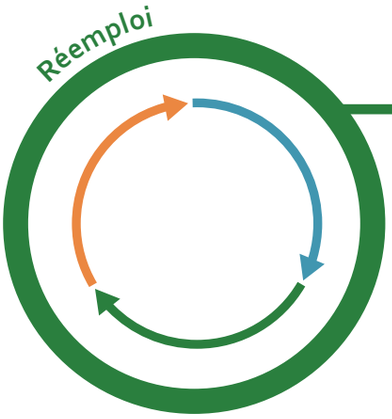

0,8 %

soit 379 t

En 2010 : 0,3 %

4,2 %

soit 2 057 t

En 2010 : 2 %

48,4 %
de déchets non valorisés
Taux global de valorisation
51,6 %
de déchets valorisés

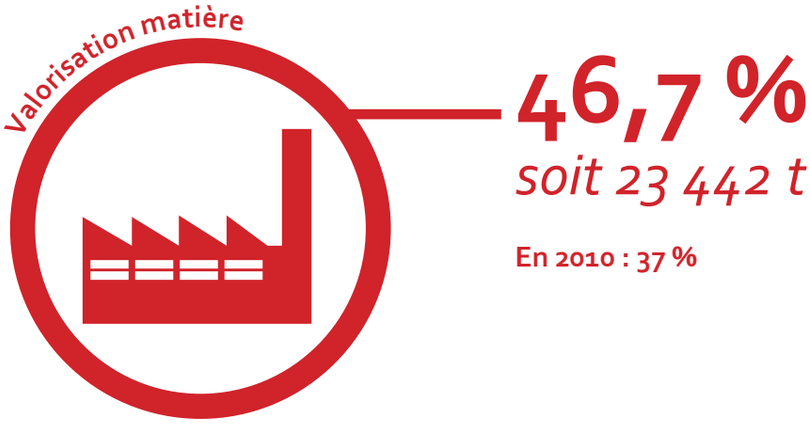
Valorisation matière
46,7 %
soit 23 442 t
En 2010 : 37 %

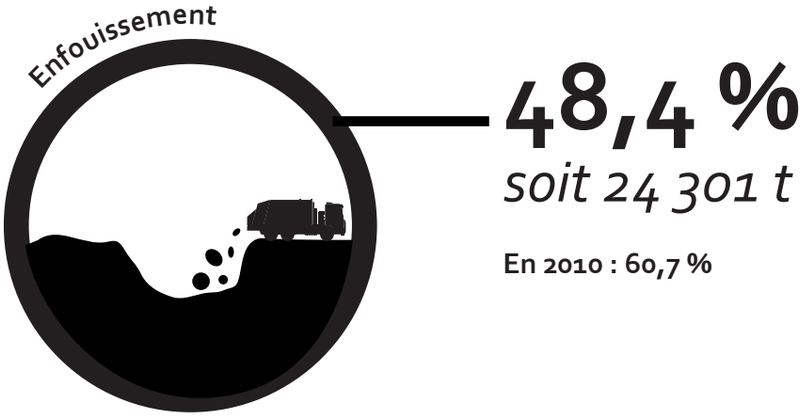
Enfouissement
48,4 %
soit 24 301 t
En 2010 : 60,7 %

LES TONNAGES EN DÉCHÈTERIES

Végétaux

8 976 tonnes ↘ 5 %

Traitement : plateforme de compostage puis valorisés en agriculture

Tout venant

5 580 tonnes → 0 %

Traitement : centre de stockage

Gravats

5 576 tonnes ↗ 3 %

Traitement : centre de stockage

Bois

4 028 tonnes ↗ 9 %

Traitement : recyclage

Mobilier

914 tonnes ↗ 20 %

Traitement : démantèlement puis recyclage ou valorisation énergétique

Ferrailles

889 tonnes ↗ 5 %

Traitement : recyclage

Cartons

883 tonnes ↗5 %

Traitement : recyclage

Déchets diffus spécifiques

230 tonnes ↗9 %

Traitement : valorisation énergétique

Polystyrène

20 tonnes ↗10 %

Traitement : recyclage

Piles

11 tonnes ↗16 %

Traitement : recyclage

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et électroniques

D3E*

840 tonnes ↗3 %

Traitement : recyclage

Amiante

108 tonnes ↗43 %

Traitement : centre de stockage

Cartouches

1,7 tonnes ↗16 %

Traitement : recyclage

La Recyclerie

179 tonnes ↗2 %

soit un détournement de 8 % des bennes tout-venant. 90 % des entrants dans la recyclerie sont valorisés : ils sont remis en état puis proposés dans les boutiques solidaires d'Emmaüs.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

PLASTIQUES

421 tonnes collectées ↗ 17 %

CARTONS

368 tonnes collectées ↘ 25 %

VERRE

3 560 tonnes collectées ↗ 4 %

ACIER

202 tonnes collectées ↗ 38 %

RECYCLÉES
en fibres utilisées comme rembourrage de couette, d'ours en peluche…

CE QUI REPRÉSENTE
2 442 221 ours en peluche

RECYCLÉES
en fibres à nouveau utilisée dans des emballages en carton

CE QUI REPRÉSENTE
6 070 000 boîtes à œufs

RECYCLÉES
à 100 % et à l'infini en nouvelles bouteilles en verre

CE QUI REPRÉSENTE
7 910 000 bouteilles de verre

RECYCLÉES
de nouveau en acier pour fabriquer des chariots de course ou des boules de pétanque

CE QUI REPRÉSENTE
3 860 chariots de course

Indicateurs financiers

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

LE BUDGET DU SYNDICAT

Fonctionnement

Dépenses

8 448 959 €
8 300 758 € en 2017

- **1 763 828 €** Charges de personnel
- **587 203 €** Dotations aux amortissements et provisions
- **107 302 €** Charges financières
- **95 473 €** Charges spéciales
- **86 179 €** Charges de gestion courante
- **4 838 719 €** Charges à caractère général *(frais de collecte et de traitement des déchets)*

Recettes

8 693 839 €
8 469 226 € en 2017

- **880 686 €** Soutien des éco-organismes et subventions
- **75 893 €** Revente des matériaux
- **100 849 €** Recettes diverses *(dont revente électricité)*
- **6 954 202 €** Redevance des ordures ménagères

Un budget maîtrisé

Le budget 2018 s'avère maîtrisé. En effet, la hausse de ses dépenses correspondent à l'augmentation de l'inflation (1,8 %).

Un service financé à 80 % par la REOM

Le service est très majoritairement financé via la REOM, payée par les ménages. C'est la raison pour laquelle toute variation des coûts a un impact sur le montant de la redevance. Le Syndicat a été contraint d'augmenter ses tarifs en raison d'une augmentation de la production de déchets (+5 kg/hab) et d'une baisse du geste de tri.

Des produits et soutiens en baisse

D'année en année, les produits industriels sont en baisse. Ceci est dû à une réorientation de la politique des éco-organismes qui choisissent de privilégier les collectivités avec de faibles taux de collecte. Les soutiens totaux en 2018 se sont élevés à 829 699 € contre 1 274 627 € l'année précédente.

Les produits industriels fluctuent d'une année à l'autre, en raison des cours des marchés. Depuis plusieurs années, les cours baissent de manière importante et continue.

Investissement

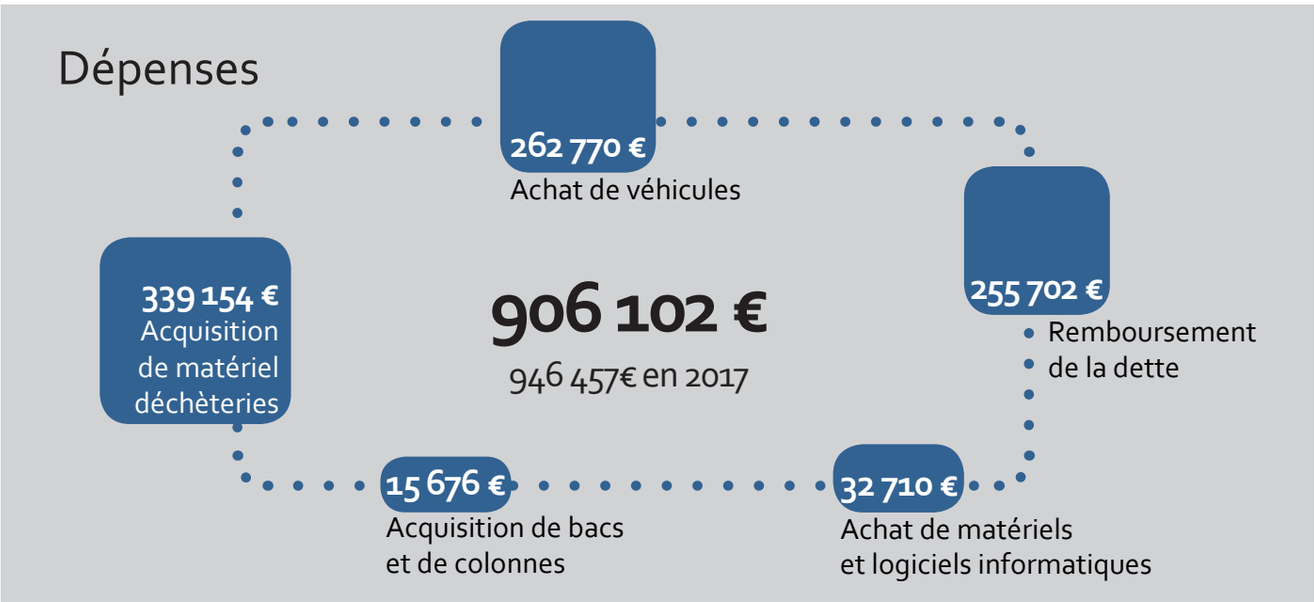

Des investissements auto-financés

Le SMICTOM n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt pour financer ses investissements. En effet, les investissements ont été financés par les recettes propres. Les investissements en 2018 ont principalement porté sur le renouvellement du matériel (à 67 %).

Un endettement contrôlé

L'état de la dette présente un capital restant dû au 31 décembre 2018 de 2 555 613 €. Le taux d'endettement mesure le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité. Ce taux est de 32 % en 2018. Il est en baisse depuis plusieurs années en raison du désendettement du SMICTOM.

LE FINANCEMENT DU SYNDICAT

La facturation des ménages

Le service est financé via une redevance, qui a été généralisée en 2003. Celle-ci se traduit par une facture envoyée aux usagers. Elle se base sur le nombre d'habitants au foyer.

Tarifs 2018	
1 personne	88 €
2 personnes	160 €
3 personnes	229 €
Résidence secondaire	142 €

Le montant moyen par habitant est toujours inférieur à 2008, ce qui témoigne de la gestion rigoureuse du budget du SMICTOM.

Les modalités de règlement

En 2018, 40 488 factures ont été éditées. Le graphique ci-dessous indique le mode de paiement choisi par les foyers.

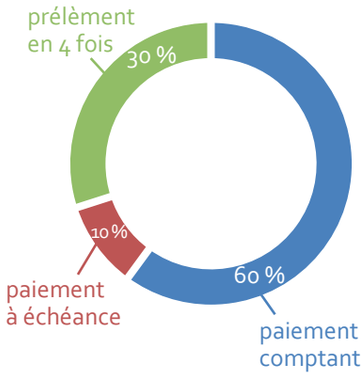

Évolution du montant moyen de la redevance par habitant

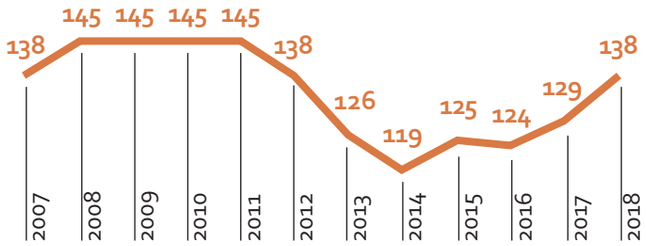

La facturation des professionnels

Les activités professionnelles désignent les catégories suivantes : les artisans, commerçants, les industriels, les collectivités locales ainsi que les associations. 1 683 professionnels utilisent les services de collecte et traitement des déchets ménagers.

Les conditions de tarification des activités professionnelles sont établies en fonction du volume de déchets produits. Il s'agit d'une redevance incitative. Les professionnels disposent de la totale maîtrise de leur facture, celle-ci étant calculée en fonction du volume de déchets qu'ils produisent.

Pour les professionnels demeurant à la même adresse que leur activité professionnelle et disposant d'un unique bac, ils bénéficient d'un abattement pratiqué sur leur redevance due pour leur activité professionnelle. Cet abattement correspond au montant de la redevance payée par le foyer, sans que celle-ci ne puisse être inférieure à la part fixe payée par le foyer.

Ces conditions de facturation sont appliquées aux activités municipales. Seules les communes de moins de 500 habitants (10 communes) sont facturées pour leurs déchets selon une participation forfaitaire.

LE COÛT DU SERVICE

Coût aidé HT (coût après déduction des aides et recettes)

	Ordures ménagères	Emballages recyclables	Papiers	Verre	Déchets de déchèteries
2018	34,18 €	7,78 €	4,74 €	2,92 €	21,12 €
2017	33,32 €	6,39 €	2,32 €	2,73 €	19,70 €
Moyenne nationale (milieu mixte à dominante rurale) :	46 €	*Moyenne pour les emballages et les papiers :* 5 €		1,1€	25 €

Des coûts maîtrisés pour les ordures ménagères et les déchèteries

Le Syndicat a choisi d'assurer de nombreuses prestations en régie pour maîtriser ses coûts. C'est le cas notamment avec les ordures ménagères puisque le SMICTOM n'est pas soumis aux révisions annuelles de marchés de collecte. L'organisation du service mise en place (notamment les points de regroupement) participe également à la maîtrise des coûts. Enfin, une production moindre de déchets ménagers par habitant par rapport à la moyenne nationale permet de limiter les coûts de traitement.

Concernant les déchèteries, un taux important de valorisation (60 %) permet d'assurer au Syndicat des recettes, ce qui induit une moindre participation des usagers. En revanche, la baisse des tonnages par habitant est en trompe l'œil : l'année 2018, très sèche, a induit un moindre apport de végétaux mais les autres flux ont continué à augmenter, ce qui implique une hausse des coûts de traitement.

Le problème des recettes et des soutiens pour le verre et la collecte sélective

Le reste à charge pour les usagers des emballages recyclables et des papiers augmente en 2018. Cette hausse est due à des recettes de vente, qui accusent une chute brutale des cours. De plus, les éco-organismes ont décidé de réorienter leurs aides au profit des collectivités ayant de faibles performances. Le soutien à la tonne passe donc de 13 € en 2017 à 7,6 € en 2018.

Le verre présente un coût plus élevé qu'au niveau national. Ceci est dû au fait que le Syndicat collecte plus de verre par habitant que la moyenne nationale (41 kg/hab contre 37,7 kg/hab), ce qui induit un coût de traitement plus important.

SYNTHÈSE DES COÛTS

Tous flux confondus :

70 € ht
la tonne collectée et traitée

Moyenne nationale :

79 € ht
la tonne collectée et traitée

Ordures ménagères

Coût complet HT :*

3 045 620 €
soit
208,73 € la tonne collectée et traitée

2,8 % par rapport à 2017

Emballages recyclables

Coût complet HT :*

1 431 693 €
soit
737,6 € la tonne collectée et traitée

2,68 % par rapport à 2017

Papiers

Coût complet HT :*

734 603 €
soit
492,36 € la tonne collectée et traitée

0,91 % par rapport à 2017

Verre

Coût complet HT :*

374 446 €
soit
105,18 € la tonne collectée et traitée

4,77 % par rapport à 2017

Déchets de déchèteries

Coût complet HT :*

2 182 733 €
soit
77,82 € la tonne collectée et traitée

5,54 % par rapport à 2017

Moyenne nationale
(milieu mixte à dominante rurale) :

Coût financé par :

19 194 € de produits industriels
41 960 € de soutiens
2 984 466 € de redevance à la charge de l'usager

soit → **34,18 €** par habitant

Historique
2015 : 34,82 €
2016 : 35,04 €
2017 : 33,32 €

Coût financé par :

211 436 € de produits industriels
545 717 € de soutiens
674 540 € de redevance à la charge de l'usager

soit → **7,78 €** par habitant

Historique
2015 : -
2016 : -
2017 : 6,39 €

Moyenne nationale pour les emballages et les papiers:

Coût financé par :

201 507 € de produits industriels
122 323 € de soutiens
410 773 € de redevance à la charge de l'usager

soit → **4,74 €** par habitant

Historique
2015 : -
2016 : -
2017 : 2,32 €

Coût financé par :

Moyenne nationale :

94 561 € de produits industriels
25 136 € de soutiens
254 749 € de redevance à la charge de l'usager

soit → **2,92 €** par habitant

Historique
2015 : 1,68 €
2016 : 1,62 €
2017 : 2,73 €

Coût financé par :

Moyenne nationale :

236 402 € de produits industriels
102 258 € de soutiens
1 844 073 € de redevance à la charge de l'usager

soit → **21,12 €** par habitant

Historique
2015 : 19,37 €
2016 : 19,42 €
2017 : 19,70 €

** Coût complet : totalité des coûts de pré-collecte, collecte, traitement et prévention*

MARCHÉS PASSÉS EN 2018

Marchés de service

Type de marché	Nature du marché	Lot	Titulaire	Date de début de marché	Durée du marché	Montant du marché
Collecte	Maintenance des véhicules		KERTRUCKS	01/01/2019	30/12/2022	69 057 € / an
Transfert de déchets	Transfert de déchets	1	GELIN	01/07/2018	30/06/2022	314 769 € / an
	Transfert de déchets (CS en caisson)	2	SUEZ	01/07/2018	30/06/2022	100 000 € / an
Traitement	Mise en balle		PRADAT	01/07/2018	30/06/2021	23 375 € / an
Traitement des déchets de déchèterie	Traitement des gravats	1	Sans suite			
	Traitement des déchets verts périmètre 1	2	COMPOST VALO-RISATION	01/07/2018	30/06/2022	132 000 € / an
	Traitement des déchets verts périmètre 2	3	COMPOST VALO-RISATION	01/07/2018	30/06/2022	28 785 € / an
Traitement des déchets de déchèterie	Traitement du bois	1	PRADAT	01/01/2019	30/12/2022	200 000 € / an
	Traitement du tout-venant	2	SUEZ	01/01/2019	30/12/2022	448 250 € / an
Déchèteries	Traitement des gravats		BORDINI	01/07/2018	30/06/2021	53 000 €
Déchèteries	Collecte et traitement des DDS hors péri-mètre		CHIMIREC	01/01/2019	30/06/2021	66 460 € / an
Prévention	Caractérisation des OMr		ENVIRONNE-MENT ET SOLU-TIONS	19/04/2018	18/04/2019	44 300 €

Marchés de fourniture

Type de marché	Nature du marché	Lot	Titulaire	Date de début de marché	Durée du marché	Montant du marché
Collecte	Achat de bacs		CONTENUR	09/11/2018	08/112020	167 495 €
Déchèteries	Achat d'un compacteur		PACKMAT	NC		116 316 €

Notes

SMICTOM DU PAYS DE FOUGÈRES
Allée Eugène Freyssinet
ZA de l'Aumaillerie
35133 Javené

02 99 94 34 58
accueil@smictom-fougeres.fr

SMICTOM
Pays de Fougères

www.smictom-fougeres.fr